

REGLEMENT PARTICULIER

TIA 38 – CIRCUIT ELITE

AIX-EN-PROVENCE

Article 1 :

Le tournoi se déroulera les **17 et 18 octobre 2026** selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFbAD. Ces éléments du règlement particulier rappellent ou complètent le RGC. Ce tournoi fait partie du circuit Elite de la FFbAD.

- Numéro de dossier : en cours
- Les inscriptions débuteront le **01/09/2026 à 9H00** et seront closes le **02/10/2026 à 12H00**
- Date de prise en compte des points CPPH : 01/10/2026
- Date du tirage au sort : 03/10/2026

Article 2 :

Pour participer au tournoi, les joueur-se-s devront être licencié-s à la FFbAD ou dans toute fédération limitrophe affiliée BWF le jour du tirage au sort, il-elle sera classé-e ou estimé-e d'un classement de N1 à P12. Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. L'âge minimal d'un-e joueur-se pouvant participer doit être en adéquation avec le règlement FFbAD à ce-tte joueur-se devra être en possession lors de son inscription des autorisations requises.

Article 3 :

La juge arbitre de la compétition est Catherine PRAT et ses adjoints sont : Jérémy SIROUX, Joachim ULRICH, Simone ULRICH, Christophe BROUCHON, Patrice MAFFAIT. Les décisions des juges arbitres sont sans appel. La GEO est Aurélie BOLLORE.

Article 4 :

Les juges arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout-e joueur-se qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Les joueur-se-s et coaches devront respecter les codes de conduite de la FFbAD

Article 5 :

Chaque participant-e inscrit-e doit connaître les sanctions encourues par un-e jouer-se ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il-elle devra prévenir le club organisateur et la juge arbitre de sa non-participation au plus tôt avant la compétition. Il-Elle déposera le justificatif sur badnet en amont de la compétition ou au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, en précisant ses noms, prénom, n° de licence ainsi que les dates, lieu et nom de la compétition, auprès de la ligue PACA de badminton :

- Sur leur site internet : <https://sudbad.fr/forfait/>

Article 6 :

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains et le plateau sportif.

Article 7 :

Les joueur-se-s des tableaux de simple, double et mixte série Elite devront être de niveau N1 ou assimilé. Il est toutefois possible de compléter tout tableau élite incomplet avec des **N2 volontaires** et en respectant la hiérarchie au CPPH.

ELITE :

Les tableaux de simple se joueront en poules de 3 pour la phase qualificative (maximum 24 joueur-se-s) avec un sortant par poule (même si poule de 4) puis en élimination directe.

Les doubles et mixtes seront limités à 12 paires, poules en qualification avec 2 sortants.

AUTRES SERIES (de 1 à n):

Les 5 tableaux sont possibles si le nombre de joueur-se-s ou paires le permet et sont répartis par chiffres croissants (S1, S2, S3,...) et par CPPH décroissants en favorisant autant que faire se peut les poules de 4 avec 2 sortants.

La taille des tableaux sera limitée afin de respecter le nombre maximum de matches par jour et par joueur-se. L'organisation se réserve le droit d'ajouter des séries dans certains tableaux pour le bon déroulement du tournoi et le respect du RGC.

Dans le cas où le nombre d'inscrits ferait dépasser le nombre de matches autorisés ou possible compte tenu des équipements et du RGC, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits en prenant en compte la date d'inscription, les joueur-se-s restant-e-s étant placé-e-s en liste d'attente.

Article 8 :

ELITE :

- **Samedi :** Simples jusqu'aux ½ finales incluses le matin, puis mixtes jusqu'aux ½ finales incluses si possible en respect du RGC.
- **Dimanche :** Tableaux complets de doubles et matches non joués la veille des autres tableaux.

Les joueur-se-s devront impérativement faire partie du tableau Elite pour pouvoir jouer en simple ET mixte Elite. Il est cependant possible de s'inscrire en série Elite sur un seul tableau et dans une autre série sur un autre tableau, dans ce cas, il ne sera pas possible de s'inscrire en simple ET mixte.

AUTRES SERIES :

- **Samedi :** Simples OU mixtes tableaux complets finales incluses, le cumul de ces deux tableaux n'est pas autorisé.
- **Dimanche :** Doubles tableaux complets finales incluses.

Article 9 :

Un-e joueur-se pourra jouer dans 2 séries différentes. Par contre dans une paire la différence de CPPH entre les deux partenaires ne peut pas être trop élevée (Ex : écart de 3 niveaux de classement) et pourra entraîner la désinscription de la paire s'il y a non-respect du RGC ou manque d'homogénéité des séries et tableaux.

Article 10 :

Les organisateurs, en accord avec le juge arbitre principale se réservent le droit de modifier les poules et/ou tableaux, les séries ou le mode d'élimination, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 :

Le nombre de tableaux par joueur-se est limité à deux. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Les droits d'engagement, hors-série élite, sont de 23€ pour un tableau et 26€ pour deux tableaux (contribution FFBAD et ligue incluses).

Pour la série Elite : simple ou double ou mixte 37€ (contribution FFBAD et ligue incluse).

En cas de joueur-se inscrit-e au choix, les paires formées le seront avec prévalence du meilleur classement de la paire.

Article 12 :

En cas de forfait d'un-e participant-e ou d'une paire, le-a joueur-se ou la paire pourra être remplacé-e par les première-e-s joueur-se-s inscrit-e-s sur la liste d'attente mais avec un maintien maximal du CPPH du-de la joueur-se ou paire défaillante. Pour le bon fonctionnement de la compétition, et en accord avec le juge arbitre et l'organisation, un-e joueur-se pourra exceptionnellement être autorisé-e à remplacer un forfait dans un autre tableau si les conditions de classement et le CPPH le permettent et qu'aucun-e joueur-se en liste d'attente ne permette de faire le remplacement comme décrit ci-dessus.

Article 13 :

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription erronée seront supportées par le-a joueur-se ou le club ayant fait l'inscription. Les joueur-se-s devront s'inscrire directement sur Badnet. Les droits d'inscription sont à régler :

- En ligne,
- Par virement,
- Par chèque à l'ordre de l'AUC Badminton et envoyé par courrier à

Aurélie BOLLLORE
398, ave Jean-Paul COSTE
Bât N3
13100 Aix-En-Provence

Article 14 :

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif. L'ordre des matches respectera autant que faire se peut la numérotation du programme.

Tout-e joueur-se doit être présent-e dans la salle **au minimum 60 minutes** avant son premier match sur la première rotation de la journée. Une fois le tableau lancé ou la journée débutée, le-a joueur-se devra se présenter à minima une heure avant son heure indicative, un match pouvant être lui-même lancé une heure avant l'heure programmée une fois le tableau de la série débuté.

Tout-e joueur-se souhaitant s'absenter de la salle devra se signaler auprès du juge arbitre et à la table de marque de sa salle.

Article 15 :

Tout-e joueur-se ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié-e par le-a juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 16 :

Les volants en plumes seront obligatoirement utilisés dans toutes les séries et sont à la charge égale entre les joueur-se-s sauf à partir des ¼ de finales en série Elite où 6 volants maximum par match seront fournis. Au-delà, les joueur-se-s devront utiliser leurs propres volants dans les mêmes conditions que l'ensemble de la compétition.

En cas de désaccord entre les joueur-se-s sur la qualité ou la vitesse des volants, c'est le volant officiel de la compétition (Victor Queen en vente dans les salles) qui sera utilisé sans discussion aucune avec choix de la vitesse par le-a juge arbitre.

Article 17 :

Chaque participant-e mineur-e doit être placé-e explicitement et en permanence sous la responsabilité d'un-e adulte responsable, connu-e du-de la juge arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement de mineur-e-s.

Article 18 :

Tous les matches se joueront en 15 points selon le nouveau mode de scoring.

Article 19 :

Les matches seront auto-arbitrés, sauf les ½ finales et finales en Elite et dans la mesure du possible pour les autres séries. Certains autres matches pourront être arbitrés sous l'autorisation et la supervision du-de la juge arbitre.

Article 20 :

Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le temps minimum de repos entre les matches est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit ou augmenté sur décision du corps arbitral et en accord avec les joueur-se-s concerné-e-s.

A la fin du match, le(s) vainqueur(s) doit(vent) saisir les résultats sur les tablettes mises à leur disposition (ou à la table de marque en cas de problème technique). Si les matches sont arbitrés, cela sera de la responsabilité de l'arbitre du match.

Article 21 :

Quelle que soit la salle, tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera jugé « let » 1 fois au service et « faute » en jeu. Si un volant touche un filin de basket par exemple, il sera compté « faute » au service comme en jeu.

Article 22 :

Tout-e joueur-se devra se faire pointer **dès** son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition ou à tout retour d'un déplacement autorisé.

Tout-e joueur-se doit se présenter sur le terrain à l'appel du match sans délai et muni-e du nombre suffisant de volants ainsi que de tout le matériel nécessaire à son match.

Article 23 :

Pour des raisons d'équité entre les terrains d'une même salle, le coaching permanent est autorisé uniquement si la configuration de la salle le permet. Dans le cas contraire, il sera autorisé uniquement pendant les arrêtes de jeu à 11 et entre les sets.

Article 24 :

L'accès à la surface de jeu n'est autorisé qu'aux joueur disputant un match, leurs entraîneurs pendant les périodes où le coaching est autorisé, les organisateurs et le corps arbitral.

Article 25 :

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 26 :

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports. Des contrôles pourront être organisés.

Merci de respecter ce règlement afin que chacun d'entre nous passe, durant ce tournoi, un excellent moment ! Merci de votre participation.

Aurélie BOLLORE

Catherine PRAT